



Monsieur le préfet
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames, Messieurs les élus

Mesdames et messieurs membre du CDEN de l'Hérault

Tout d'abord, l'Unsa Éducation exprime sa satisfaction de voir le projet de Rectorat Grande Région abandonné, avec un maintien des 2 rectorats et des 2 recteurs. Mais nous resterons vigilants sur les feuilles de route et les compétences propres qui seront définies comme sur la réorganisation des services qui en découlerait et ne manquerait pas d'impacter les personnels administratifs que nous représentons.

Fonction publique :

Le gouvernement vient de présenter son projet de loi fonction publique. **Ce projet de loi sape le contrat social avec les agents publics !**

Certes le statut de la fonction publique est maintenu mais il subit de profondes entailles : gestion individualisée des carrières et des mobilités, élargissement du recours au contrat sur des emplois permanents, rupture conventionnelle, ...

Certes les Commissions Administratives Paritaires sont conservées mais elles perdront une partie importante de leurs compétences, à savoir les mobilités et les promotions. Elles n'auront plus qu'un rôle limité aux questions disciplinaires ou de recours !

Ce projet de loi ne tient pas compte, sur les points essentiels, des remarques, critiques et propositions de l'UNSA qu'elle a portées à la connaissance du gouvernement lors des nombreuses réunions qui ont ponctué l'année 2018.

Pour être précis, **ce projet de loi est un texte décidé par le seul gouvernement.**

Alors que les débats actuels font apparaître la nécessité d'une politique plus solidaire alliant une indispensable transition écologique à l'intérêt général, le gouvernement affaiblit son meilleur levier qu'est la fonction publique au service du pays.

L'UNSA combattra les impacts négatifs de ce projet de loi. Elle appelle le gouvernement à entendre ses arguments.

Carte scolaire :

Pour le premier degré :

Nationalement, même si certaines académies ont des dotations à 0, la dotation globale pourtant positive ne permettra sans doute pas de réaliser à elle seule la poursuite des objectifs définis par

le Ministre lui-même dont le plus emblématique : le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire.

Au-delà de cette priorité ministérielle, l'UNSA Education déplore qu'aucune impulsion politique ne soit donnée sur la structuration de l'offre éducative en milieu rural, sur la baisse des effectifs en maternelle, sur la consolidation des RASED ou encore la direction d'école pour laquelle les discussions sont prévues au premier trimestre 2019.

Le travail de qualité, d'écoute et d'échanges en comité technique départemental ne suffira pas à lui seul à gommer la hausse de la démographie qui devra être digérée par des écoles et des classes déjà bien repues...

L'UNSA Education prend acte des 4 ETP mis de côté pour d'éventuelles mesures aux mois de juin et septembre. Cette pratique, n'est pas pour nous déplaire dans la mesure où elle est clairement affichée. Elle ne saurait cependant affranchir la DSDEN 34 de la nécessaire anticipation, gage d'une rentrée sereine pour les équipes. Dans cette optique, l'UNSA Education le redit, elle s'opposera fermement à toute proposition de fermetures après la rentrée des classes.

Pour le second degré :

Les DGH pour la rentrée 2019 reflètent sans nuance la politique gouvernementale actuelle : supprimer des postes d'enseignants et les remplacer par des heures supplémentaires.

L'UNSA Education dénonce la communication ministérielle qui fait croire que finalement rien ne changera alors qu'il s'agira bien de récupérer des heures postes pour les transformer en heures supplémentaires. Dans notre département, la croissance démographique dans les collèges est financée en totalité par les heures supplémentaires.

Si le ministère défend un maintien des moyens d'enseignements, l'UNSA Education considère que le quotidien sera dégradé pour les élèves comme pour les enseignants, à un moment où les établissements devront accueillir environ 1253 élèves de plus.

Cette augmentation des heures supplémentaire se fera au détriment de la qualité du travail des enseignants et par conséquent au détriment du suivi des élèves. Les conséquences pédagogiques ne sont donc pas négligeables.

De plus l'UNSA Education sera vigilant sur la répartition des moyens ULIS. Notre département avec 62 enfants en attente doit bénéficier urgemment de moyens indispensables.

Enfin, comme lors du dernier CDEN, notre fédération vous demande un bilan précis de l'état de l'enseignement privé hors contrat dans le département de l'Hérault :

- La liste des établissements hors-contrat présents dans notre département et une statistique concernant l'instruction dans la famille ;
- La périodicité des contrôles effectués dans les établissements hors contrat et pour l'instruction dans la famille ;
- Un bilan régulier en CDEN-CAEN de ces contrôles et une information sur les mesures mises en œuvre.

Merci de votre attention.